

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2019

PRÉVENTION ET SANCTION DES VIOLENCES LORS DES MANIFESTATIONS - (N° 1352)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. David Habib, M. Saulignac et Mme Pau-Langevin

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.